

SAMUEL DELALANDE
Avocat à la Cour
2, rue de Poissy - 75005 PARIS

Mairie
5 rue de l'Église
55130 Dainville-Bertheléville

Paris, le 17 janvier 2018

LR + AR n° 1 A 136 014 6994 7

Objet : Recours gracieux

Monsieur le Maire,

Je viens vers vous en tant que conseil de l'association « Meuse Nature Environnement ».

La commune de Dainville Bertheléville a adopté en conseil municipal une délibération en date du 17 novembre 2017 portant sur le projet de reboisement, proposé par l'Agence nationale de gestion de déchets radioactifs (ANDRA).

L'association demande à la commune de procéder au retrait de cette délibération pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce projet engage la commune dans de nouvelles dépenses d'entretien de ces boisements à terme pour lesquelles elle n'a pas défini les ressources financières à mobiliser.

Ensuite, la commune outrepassa ses compétences en permettant à l'ANDRA de bénéficier de mesures compensatoires dans le cadre de son projet CIGEO.

Enfin, au fond, cette intervention de l'ANDRA ou de ses prestataires dans la forêt communale se réalise en contradiction avec le document d'aménagement de la forêt ou contre les objectifs d'une gestion durable de la forêt.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'association demande à la commune le retrait de la délibération portant sur le projet de reboisement.

En l'absence de retrait, l'association se réserve le droit d'engager toute procédure utile.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.


Samuel DELALANDE

Avocat au Barreau de Paris

Samuel DELALANDE
Avocat à la Cour

2, Rue de Poissy - 75005 PARIS
TEL. : 01 44 68 98 90 - FAX : 01 44 31 00 99
cabinet@delalande-avocat.fr - www.delalande-avocat.fr

Tél. : 01 44 68 98 90 - Palais C2290

Courriel : cabinet@delalande-avocat.fr

Membre d'une association de Gestion Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

N° SIRET : 81941528200030 - TVA non applicable - 293 B CGI